



PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE (PASS)

BILAN D'ACTIVITE 2025

Centre Hospitalier Intercommunal du Pays des Hautes Falaises

Avenue du Président François Mitterrand
76405 FECAMP

Standard: 02.35.10.90.00.

PASS : 02.35.10.28.33

SOMMAIRE

1- INTRODUCTION

- A) Le cadre législatif : Rappel de la réglementation
- B) Les missions d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- C) Les patients d'une Permanence d'Accès aux Soins de Santé

2- LA PASS DE SANTE DE FECAMP

- A) La composition de l'équipe, leurs missions et son organisation.
- B) Le secteur géographique.
- C) L'aller-vers : Les permanences extérieures.
- D) Les conventions.
- E) Orientation vers les consultations externes et le plateau technique.

3- LE PARTENARIAT

- A) En interne
- B) En externe
- C) Les temps d'échanges

4- ACTIVITE GENERALE ET PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES A LA PASS

- A) Analyse de l'activité globale
- B) La typologie des personnes consultant la Permanence d'Accès aux Soins de Santé
- C) L'activité de l'assistante sociale :
- D) L'activité de l'infirmière
- E) L'activité médicale

5- DIFFICULTES RENCONTREES

- A) Mobilisation du patient
- B) Mobilité du patient
- C) Ancrage des permanences sur le territoire

6- OBJECTIFS ET PROJETS 2026

- A) La PASS au sein du CHI
- B) Réévaluer les permanences sur le territoire
- C) Visites à domicile et accompagnements physiques
- D) Présentation de la PASS chez certaines associations ou partenaires.
- E) Collaboration avec les médecins de ville.
- F) Partenariat avec le centre des impôts
- G) Les formations

7- BUDGET 2025

8- CONCLUSION

ANNEXES

1- INTRODUCTION

Ce rapport d'activité a pour objectif de présenter le bilan de l'activité médico-sociale de la PASS de Fécamp pour l'année 2025.

Il se base sur le recueil de données statistiques harmonisées sur toute la région Normandie.

La remontée de l'activité de chaque PASS et son évaluation sont des enjeux importants en matière de reconnaissance, de faire valoir, de dynamisation des structures et du travail des professionnels. Cela s'inscrit dans les orientations souhaitées par l'ARS sur le plan régional.

La coordination normande est pilotée par madame Coraline TRANCHANT. Elle est accueillie par le Centre Hospitalier de la Risle à Pont-Audemer.

A) Cadre législatif : rappel de la réglementation

- La loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 a prévu la prise en compte de la précarité par le système de santé, avec l'affirmation d'une nouvelle mission de l'hôpital, la lutte contre l'exclusion sociale et la mise en œuvre de programmes régionaux d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS).
- La Circulaire du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des établissements de santé participant au service public hospitalier et à l'accès aux soins des personnes les plus démunies.
- La Circulaire du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé.

Par ailleurs, face à des constats de situations d'isolement, de ruptures de droits et de soins qui aggravent l'état de santé des publics précaires, une mesure spécifique a été mise en place en 2020 dans le cadre du Ségur de la santé (mesure 27) en réponse aux conséquences de la crise sanitaire Covid-19, qui a mis en évidence le rôle et l'expertise des équipes PASS, tant dans la prise en charge des publics précaires que dans le soutien de leurs partenaires. Cette mesure de lutte contre les inégalités de santé visait à mieux prendre en compte les problématiques sanitaires et sociales des populations précaires ou vulnérables afin de leur garantir une prise en charge adaptée, à l'hôpital, en ville, ou en structures sociales ou médicosociales. Cette mesure intègre également des démarches d'aller-vers en direction de ces publics éloignés du soin et du système de santé afin de leur proposer une prise en charge et un accompagnement adaptés, en créant de nouveaux dispositifs (exemple : équipe mobile sociale et de santé) ou en renforçant des dispositifs existants (PASS et équipes mobiles psychiatrie précarité – EMPP notamment).

- La Circulaire du 12 avril 2022 relative à l'organisation et au fonctionnement des permanences d'accès aux soins de santé a permis la modélisation des PASS tant au niveau des moyens humains que des moyens financiers octroyés. Enfin, un guide vient compléter cette circulaire, relative aux cahiers des charges des PASS, se présentant sous la forme de fiches pratiques à destination des équipes PASS. Ce guide a pour but de les accompagner lors de leur prise de poste ou dans leur quotidien, dans leurs pratiques professionnelles ou pour toute question relative à leurs activités que ce soit auprès de leurs publics que de leurs partenaires.

B) Les Missions d'une PASS

Les PASS sont des permanences d'accès aux soins de santé au sein des hôpitaux qui ont pour objectif d'offrir aux personnes vulnérables s'adressant aux hôpitaux des dispositifs visibles d'accueil, d'information, de prévention, d'orientation, et de soins.

Les PASS offrent un accès aux soins et aux droits ainsi qu'un accompagnement sanitaire et social aux patients en situation complexe médico psycho sociale. Elles dispensent des soins qui ne sont pas soumis à la facturation pour des patients qui ne bénéficieraient pas d'une couverture sociale ou de droits au moment de la réalisation des actes.

Les PASS agissent à la fois au sein de l'établissement et à l'extérieur de celui-ci afin de faciliter le repérage et la prise en charge des patients. Certaines PASS peuvent se spécialiser dans certaines pathologies pour lesquelles l'accès aux soins est particulièrement difficile (soins bucco-dentaires, soins psychiatriques.).

C'est pourquoi par exemple, L'EMPP (équipe mobile psychiatrie précarité) accompagne et porte la demande de la personne sur la partie psychiatrique. La PASS travaille plus spécifiquement sur l'accès aux soins généralistes en lien avec le social. Les deux dispositifs sont complémentaires

Une partie des publics en situation précaire nécessite une prise en charge simultanée des aspects sanitaires et sociaux, et les actions de santé ne se limitent pas aux soins curatifs mais doivent accorder une place essentielle au suivi, à la prévention et à la promotion de la santé

La PASS doit construire et développer un réseau avec les partenaires internes et externes à l'hôpital afin de permettre la mise en place des relais. Il faut donc apprendre à sécuriser la personne pour répondre à ses besoins (financier, hébergement, soins). Le service social de l'hôpital facilite l'accès aux droits sociaux des patients hospitalisés, des passages de relais peuvent être fait entre les deux dispositifs.

Il y également un intérêt à avoir des PASS dites mobiles afin de permettre un accompagnement physique pour les personnes accompagnées.

C) Les patients d'une PASS

Un patient PASS est un patient en situation complexe sanitaire et sociale (un patient n'est pas un patient PASS s'il existe qu'un seul élément de précarité ou de souffrance) qui a besoin d'accompagnement et/ou de relais pour l'accès à la santé.

Ces permanences s'adressent plus spécifiquement aux personnes sans conditions d'âge en situation de précarité, qui ont besoin de soins et ne peuvent y accéder en raison :

- de leurs conditions de vie (désocialisation, difficultés à s'orienter, absence de logement)
- de freins économiques (dépenses lourdes, couverture sociale insuffisante ou inexistante)
- d'absence de droits ou l'impossibilité d'accéder au droit commun (non-recours, complexité administrative, situation de demande d'asile, absence de sécurité sociale, accès au médecin généraliste, pharmacie, logement, droits sociaux, problème de communication, culturel lié à la langue..)
- de pratiques professionnelles inadéquates (formation, délais, dysfonctionnement ou saturation de dispositifs) ou de leur incapacité à suivre le parcours de prise en charge.
- de la combinaison et l'interaction d'éléments liés à la santé (physique et psychique) et au social. Cette combinaison d'éléments rend la personne dans l'incapacité d'accéder aux structures de soins, au droit commun par ses propres moyens.

La demande PASS est portée par quelqu'un qui peut être le patient ou un tiers.

La personne peut être en incapacité d'accéder à la santé par ses propres moyens de façon transitoire ou durable.

Pour se repérer et déterminer le profil d'un patient PASS, nous pouvons nous servir de la roue des déterminants de santé.

2- LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE DE FECAMP

Les locaux de la PASS sont situés au sein du CHI (Centre Hospitalier Intercommunal) de Fécamp.

La PASS de Fécamp est disponible du lundi au vendredi de 9h à 16h45 avec ou sans RDV.

C'est une unité fonctionnelle identifiée qui permet d'assurer un fonctionnement structuré en interne pour un bilan d'activité et financier.

A) La composition de l'équipe, leurs missions et son organisation

- **Assistante sociale, Madame GRANGER : 0.5 ETP**

Madame GRANGER Agnès a pris le poste d'assistante sociale sur la PASS en septembre 2024.

Elle a aussi un temps de travail dédié sur d'autres services d'hospitalisation. Cela lui permet de répondre aux sollicitations tous les jours de la semaine travaillée.

L'organisation de l'assistante sociale s'articule ainsi autour des jours de présence de l'infirmière. Le travail social se fait en lien avec les trois autres travailleurs sociaux du CHI (Madame BEUX, Madame LESAIN et Madame LEROY).

L'assistante sociale et l'infirmière PASS travaillent en binôme. Le premier entretien se fait de manière systématique à deux professionnelles. Cela permet dès le départ une prise en charge globale, tant sur le plan social que sur le plan paramédical afin d'être complémentaire sur la suite de la prise en charge.

Elle accueille et reçoit le public orienté par les partenaires du territoire, hospitaliers ou à l'initiative des personnes /de leur entourage.

Elle effectue un recueil de données complet sur les conditions de vie du patient. L'assistante sociale remédie en priorité au défaut de couverture sociale (CSS, AME, droits communs) et d'accès aux mutuelles. Elle travaille en collaboration avec notre partenaire principal qui est la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Elle répond également aux difficultés liées à l'isolement social, à l'absence de logement ou l'existence d'un logement précaire, aux difficultés pour se nourrir ou se vêtir, etc... en travaillant en partenariat avec les acteurs du territoire.

Le partenariat et le travail en réseau sont primordiaux. Elle actualise sa connaissance du réseau afin de prévenir, d'informer et ainsi de mieux orienter le bénéficiaire vers les différents organismes et acteurs sociaux.

- **Infirmière, Madame VIARD : 0.5 ETP**

Le poste d'infirmière au sein de la PASS a été créé en janvier 2023. Il est occupé par Madame VIARD. Cette dernière est aussi rattachée au service des urgences, situé au rez-de-chaussée.

Les jours de présence de l'infirmière à la PASS sont les mardis, mercredis et un vendredi sur deux (semaine impaire).

Elle reçoit le public orienté par les partenaires du territoire-et hospitaliers, ou à l'initiative des personnes et de leur entourage. Son rôle au sein de la PASS va être d'évaluer les besoins du bénéficiaire grâce à la réalisation d'un recueil de données et d'un bilan de santé.

L'objectif est d'aider et d'accompagner le patient à reprendre un parcours de santé, de soins et de vie.

En fonction de la situation et de l'état clinique de la personne, l'infirmière l'orientera selon l'urgence, vers un médecin urgentiste, un médecin généraliste, ou le médecin référent de la PASS s'il n'a pas de couverture sociale. Elle pourra l'orienter également vers les médecins spécialistes ainsi que les différents partenaires du plateau technique.

Elle délivre les soins nécessaires à la prise en charge médicale. (Soins curatifs, préventifs, palliatifs, Education à la santé)

L'infirmière coordonne le parcours de soins du patient en travaillant avec les partenaires intra et extrahospitaliers.

- **Médecin, Docteur PASCAL : 0.1 ETP**

Depuis novembre 2023, madame Le Docteur PASCAL, praticien urgentiste, est le médecin référent de la PASS.

Il n'y a pas de jour fixe de permanence. En règle générale, après l'évaluation infirmière, cette dernière organise, si besoin, une consultation médicale selon les disponibilités du praticien.

Les consultations se déroulent dans le bureau de la PASS ou au sein même des urgences.

En fonction de son expertise, le médecin peut effectuer des prescriptions d'examen complémentaires, des tests de dépistages, de vaccinations, des prescriptions médicales, des orientations vers les spécialistes, des prescriptions pharmaceutiques ...

Il réalise des actions de prévention, d'orientation et d'éducation à la santé.

- **Cadre de santé de pôle, Madame HRABOWYJ**

La PASS est sous l'autorité de Madame HRABOWYJ, cadre de santé de pôle sur le pôle médical aigu et consultations depuis août 2023.

Une réunion mensuelle est organisée afin de pouvoir échanger sur la prise en charge des patients et adapter nos organisations (permanences, rencontres avec les partenaires).

De même, une réunion est organisée régulièrement avec Mme TRANCHANT afin de bénéficier de son expertise et axer notre politique de prise en charge.

Afin d'assurer la continuité de la prise en charge relevant de la PASS, nous avons déterminé une organisation pendant les absences des différents acteurs de soins. (Cf. Annexe 1)

B) Le secteur géographique

Le périmètre d'action de nos prises en charge est sur les cantons de :

- Fécamp
- Valmont
- Cany- Barville
- Ourville en Caux
- Terre de Caux
- Goderville
- Criquetôt-l'Esneval

C) L'aller-vers : les permanences extérieures

Afin de mieux cibler et rencontrer notre public, nous réalisons des permanences sur l'extérieur du centre hospitalier :

- La maison de quartier du Ramponneau (le vendredi, semaine impaire, de 14h à 16h)
- France Service Terres de Caux (le 3^{ème} mercredi du mois, de 9h à 12h),
- Le centre de santé de Cany-Barville (Tous les mardis, de 10h à 12h),
- Depuis début 2025, France Services Goderville (le 2^{ème} mercredi du mois, de 10h à 12h).

Une convention a été établie pour chacune de ces permanences.

Nous pouvons accéder à un véhicule de l'hôpital sur demande.

D) Les conventions

Plusieurs conventions ont été réalisées en 2024 pour faciliter notre travail en collaboration :

- La pharmacie Jumeau de Cany Barville
- La pharmacie Piquet de Fauville en Caux
- La PASS dentaire du Havre
- L'assurance maladie de Rouen, Elbeuf, Dieppe et Le Havre
- France Services de Terre de Caux
- Le pôle Santé Madeleine Brès de Cany Barville
- CCAS Maison de quartier du Ramponneau de Fécamp

En 2025, nous avons également une convention avec France Services de Goderville.

E) Orientation vers les consultations externes et le plateau technique.

Nous avons mis en place un « bon PASS ». Ce bon sera valable pour une consultation. Il facilite la prise en charge financière des patients PASS (cf. Annexe 2).

Il sera présenté par le patient ou envoyé par mail au sein du service concerné. Ainsi, un blocage de la facturation s'effectue. Par la suite, une rétroactivité se fera selon l'avancée du dossier social.

3- LE PARTENARIAT

Avec l'arrivée de nouveaux professionnels à la PASS, le lien avec les partenaires a été primordial cette année pour le développement du projet. Dès le début de l'année nous avons pu échanger avec les différents partenaires en interne ou en externe afin de présenter les missions de la PASS et connaître le périmètre d'actions de chaque partenaire.

A) En interne

- Le bureau des admissions

Un important travail de collaboration a été mené avec le Bureau des Admissions (B.D.A.) et les services financiers afin de réguler la situation d'ouverture de droits le plus rapidement possible et éviter d'établir une facture que le patient ne sera pas en capacité de payer.

En effet, le B.D.A. des urgences ou le B.D.A. central nous interpellent directement par mail ou par téléphone dès qu'une personne se présente à l'hôpital pour une consultation externe sans couverture sociale ou en absence de renouvellement de droits.

Nous avons mis en place une rencontre mensuelle avec le B.D.A et l'assistante sociale afin de faciliter les prises en charge des patients PASS.

Il y a 2 UF pour la PASS au sein de l'hôpital de Fécamp, 1120 et 1122.

- L'UF 1122, s'applique lors d'une consultation avec un membre de l'équipe. Elle est non facturable.
- L'UF 1120, s'applique lors d'une consultation externe au sein de l'hôpital. Il y a un blocage de la facturation puis une rétroactivité s'effectuera si les droits sont ouverts.

- La pharmacie

Le partenariat avec la pharmacie hospitalière est primordial pour répondre à la prise en charge médicamenteuse des patients.

Tout patient PASS qui a bénéficié d'une prescription médicale, qui ne bénéficie pas d'une couverture sociale complète et qui se trouve dans une situation de précarité peut se rendre à la PASS ou à la pharmacie directement afin que nous puissions leur délivrer le traitement.

Ces traitements seront pris en charge par la PASS jusqu'à la mise en place des droits de sécurité sociale. Par la suite, le patient sera orienté vers les pharmacies de ville.

- Le service des urgences

Les professionnels des urgences sont amenés à nous orienter des patients qui ont consulté et dont la situation les interpelle : Situation précaire, vulnérabilité, absence de parcours santé. Ils nous contactent par mail ou donnent les coordonnées de la PASS au patient.

Nous avons mis en place un cahier dans le service des urgences pour faciliter la transmission d'informations et l'orientation des patients relevant de la PASS (Cf. protocole en vigueur). Ce cahier est relevé tous les jours ouvrables par l'assistante sociale lors du staff des urgences.

- Les autres services hospitaliers

Le lien se fait entre les médecins des services et le médecin de la PASS.

Les professionnels des services sont amenés à nous contacter pour une éventuelle prise en charge PASS pour les patients sortants.

- Le centre bucco-dentaire

Le patient peut bénéficier d'une consultation, si nécessité. La PASS bucco-dentaire se situe au Havre.

- Pavillon Mère-Enfant

Le service de la PASS fonctionne en réseau avec le secrétariat du pôle femme-mère-enfant et les pédiatres afin de faciliter la prise en soins des patientes et des enfants.

- Imagerie Médicale

La PASS est en capacité d'obtenir un rendez-vous rapidement pour répondre au besoin du patient.

- Laboratoire d'analyse médicale

Un bilan sanguin peut être réalisé par l'infirmière de la PASS après prescription médicale du médecin; le bilan est ensuite acheminé au laboratoire.

Les résultats sont transmis au médecin prescripteur et au patient si ses coordonnées (mail) sont préalablement données.

- Le CSAPA

La collaboration avec le CSAPA permet d'obtenir un rdv afin que la patient puisse être pris en charge dans le cadre de son addiction.

B) En externe

Nous avons établi et transmis à nos partenaires une grille de repérage des patients pouvant relever de la PASS ainsi que notre flyer (cf. Annexe 3).

Nous avons également créé une affiche permettant une meilleure visibilité. (cf. Annexe 5).

- L'assurance maladie de Seine maritime
- Croix rouge de Fécamp, Fauville-en-Caux
- Resto du cœur de Fécamp, Cany-Barville, Fauville-en-Caux
- Secours populaires de Fécamp

- CCAS Fécamp, Terre de Caux
- Maison de quartier (Ramponneau, Port et Saint Jacques)
- Missions locales (Fécamp, Criquetôt l'Esneval, Cany-Barville)
- France Service (Fauville en Caux, Goderville)
- Solidaribus
- Pôle emploi
- DAC Seine et Mer
- Chantiers de réinsertion (EFIP, Actifs Insertion, Brigade Verte, Humando,...)
- EMPP, EMPPA, EMPSM
- CMP
- CMS (Fécamp, Fauville en Caux, Goderville, Valmont, Cany-Barville)
- PMI
- Communauté de communes
- Mairie
- AHAPS de Fécamp
- CLAT du Havre
- Cegidd du Havre
- Centres de santé du secteur
- Médecins généralistes du secteur
- IDEL du secteur
- Pharmacies du secteur
- La SISA, la Sirène
- Contrat local de santé, agglomération de Fécamp
- RTPS
- Emergences, Yvetot
- DAC Seine et Mer

Ateliers dans les chantiers de réinsertion : Nous avons mis en place des ateliers santé et découverte de la PASS dans un centre de formation sur Fécamp.

C) Les temps d'échanges

Les temps « Echange de pratique » inter PASS organisés par la coordination régionale des PASS ont permis de rencontrer d'autres professionnels médico-sociaux, de confronter les pratiques et ainsi de consolider la mise en œuvre du dispositif.

Avec la coordination de madame Tranchant, nous avons pu rencontrer différents partenaires :

- L'EMPSM du Havre
- MSA de notre secteur
- CPAM ROUEN
- La PASS dentaire du Havre
- ARS ROUEN

L'année dernière, nous avons participé :

- Au forum « Quels sont mes droits ? » de Fécamp et au projet du contrat local de santé de l'agglomération de Fécamp dirigé par madame NIOT.
- Au forum des solidarités de Gruchet-le-Valasse.

4- ACTIVITE GENERALE ET PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLES A LA PASS

A) Analyse de l'activité globale

La file active de la PASS est restée stable cette année. Elle est de 56 patients. Elle reste néanmoins faible par rapport aux besoins du territoire évalué par les partenaires.

Nous questionnons cette faible activité et la difficulté à atteindre le public concerné. Nous pouvons pointer plusieurs freins :

- L'absence de mobilité du public dont une des caractéristiques est l'isolement social.
- Notre territoire est composé de nombreuses zones rurales qui ne permettent pas un suivi santé régulier.
- La rencontre des partenaires à actualiser pour être bien présents sur le territoire.
- La localisation des permanences dans des lieux peu reconnus par le public.
- La santé n'est pas considérée comme la priorité des personnes précaires.
- L'identification de la PASS n'est toujours pas pérenne et nécessite des actions de communication régulières

B) Typologie des personnes consultants à la permanence d'accès aux soins de santé

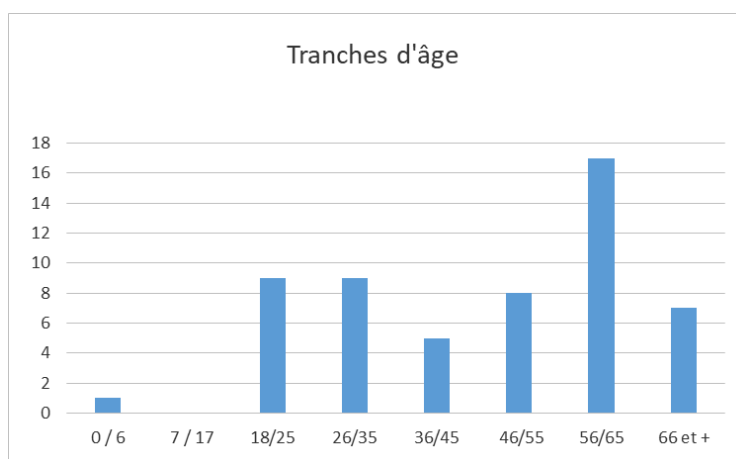
• **Orientation du public**

Les personnes reçues à la PASS viennent en majorité de leur propre initiative ou sont orientées par l'entourage pour 41 % d'entre elles.

Le CHI et les partenaires médicaux représentent 14.3 % des personnes orientées vers la PASS. 25 % des orientations sont faites par les partenaires extérieurs (Services sociaux du CCAS ou des CMS, InserSanté, Mission Locale/Garantie Jeunes (Organismes de tutelle, SEMO, etc.) Cela se fait essentiellement via le téléphone ou les mails.

• **Sexe, tranche d'âge et situation familiale**

Au cours de l'année 2025, 56 patients ont été accueillis à la PASS (contre 57 en 2024). Sur ces personnes, 37.5 % étaient des femmes et 62.5 % des hommes.



Les problématiques en fonction des tranches d'âges sont différentes, même si les principales restent l'accès aux droits et les démarches administratives autour de la santé.

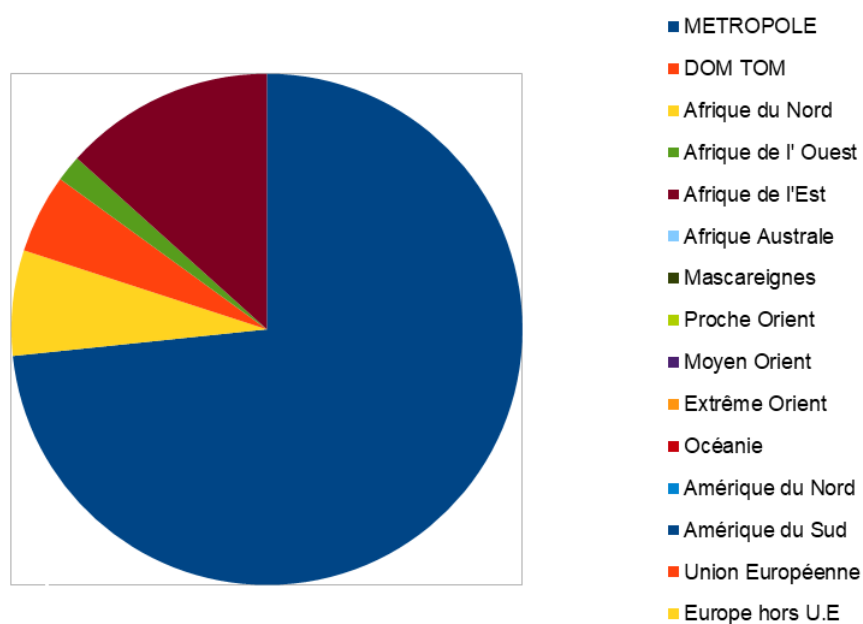
20 % des personnes suivies à la PASS sont en couple et 79% vivent seules. Nous avons reçu 1 personne mineur.

- **Lieu de naissance et origine géographique**

Cette année encore, très peu de personnes accueillies à la PASS sont nées à l'étranger ; contrairement à certaines PASS qui reçoivent une majorité de personnes étrangères.

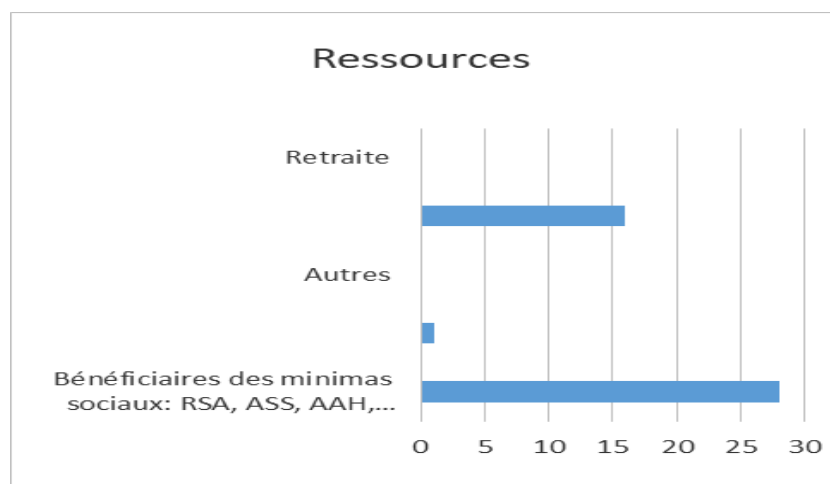
44 personnes sont nées en métropole et 8 à l'étranger ; 3 personnes étaient issues de l'Union Européenne.

6 personnes étrangères présentaient des difficultés avec la langue française mais nous avons bénéficié d'un interprétariat avec des ressources extérieures.



- **Ressources financières**

On remarque que la majorité des patients PASS sont bénéficiaires des minima sociaux (RSA, AAH, ASS, garantie jeune, pôle emploi) soit 28 personnes (50 %). 1 personne est salariée. 16 personnes sont sans ressources (29 %).



- **Mode d'hébergement**

La plupart des personnes reçues à la PASS a un logement fixe soit 59 %. Néanmoins, 30.6 % des personnes sont hébergées par la famille ou des amis. Cela concerne en partie des jeunes qui sont en rupture familiale, ou bien des personnes ayant quitté le domicile conjugal, des personnes qui sont

retournées vivre chez leurs parents par exemple, faute de ressource. 10.7 % des personnes accueillies par la PASS étaient hébergées en caravane.

Sur Fécamp, il n'y a plus d'hébergement d'urgence et de places dédiées au 115. Cependant, une solution permettant un accueil et la mise en œuvre d'un accompagnement social tout au long de l'année, accessibles aux hommes comme aux femmes, a été mise en place par l'AHAPS (Association Havraise d'Action et de Promotion Sociale). Les orientations se font en lien avec l'antenne havraise du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

Cependant, peu de personnes (surtout celles originaires de Fécamp) acceptent de partir sur Le Havre. Lors des périodes de « froid » et « grand-froid » des nuitées d'hôtels sont possibles. En dehors de ce cadre, la seule solution est l'appel au 115.

C) L'activité de l'assistante sociale

En 2025, 45 personnes ont été reçues par l'assistante sociale. Il y a eu 7 rendez-vous non honorés, 5 personnes sans rendez-vous et 44 entretiens programmés.

- **Motifs sollicitations et évaluations**

Les motifs de sollicitations sont nombreux et divers. Les problématiques que rencontrent les personnes peuvent être multiples et en corrélation les unes avec les autres (santé, logement, problèmes financiers, addictions, etc.).

D'un point de vue social, les prises en charge relèvent régulièrement de problèmes d'ordre financier, de logement et de prise en charge sociale. Ces problématiques étant associées aux addictions ou aux problématiques sur le plan de la santé en lien avec l'absence de médecin traitant sur le territoire. Ces différentes situations expliquent l'importance de compétences chez l'assistante de service social et du premier entretien réalisé en binôme Assistante sociale et infirmière. L'analyse réalisée au cours de l'entretien permet d'orienter rapidement le patient vers les interlocuteurs adaptés.

- **Mode d'action**

Comme les années précédentes, nous constatons que l'accompagnement social, ainsi que les démarches administratives prennent une part importante dans les missions de l'assistante sociale. A cela s'ajoutent les instructions de dossiers auprès de l'Assurance Maladie.

Les envois de dossiers (CSS – AME) sont transmis par mail essentiellement accompagnés d'une fiche de liaison. Celle-ci permet, au sein de la CPAM, d'identifier les courriers qui émanent des PASS. Les dossiers sont traités plus rapidement.

Les entretiens restent des moments privilégiés d'écoute et d'échange en faveur de la personne qui est en demande d'aide, d'informations, de conseil divers ou tout simplement d'écoute.

- **Couverture sociale**

La couverture sociale de base correspond à la prise en charge par l'assurance maladie. Très peu de personnes accueillies à la PASS sont sans droit de base.

La couverture complémentaire correspond au financement de la part restant à charge pour les personnes ayant une couverture de base. Cette prise en charge complémentaire se fait via la CSS ou une complémentaire santé, mutuelle. Les demandes concernent principalement cet aspect du financement.

Le service solidarités de la CPAM du Havre est sollicité dans le cadre de demandes financières pour des cotisations de mutuelle, des dettes hospitalières, l'acquisition d'appareils auditifs/ optiques et soins dentaires.

En 2025, 27 personnes n'avaient pas de couverture complémentaire au premier rendez-vous.

- **Relais et orientations externes**

Les relais et les orientations vers les partenaires extérieurs sont présents mais la principale orientation reste l'assurance maladie.

L'équipe d'assistantes sociales du CHI et les services sociaux (Conseil Départemental et CCAS) sont également des partenaires incontournables, tout comme les différents acteurs de l'insertion sociale et professionnelle du territoire (InserSanté, Mission Locale, associations tutélaires, etc.).

L'ensemble des partenaires joue un rôle important et favorise la prise en charge de la personne suivie dans sa globalité. Les échanges se font assez facilement. Des réunions pluridisciplinaires peuvent avoir lieu afin d'échanger sur une situation en particulier.

- **Complexités des situations et gestion des dossiers (manque justificatifs)**

Grâce aux chiffres nous constatons que le travail d'évaluation de l'assistante sociale reste complexe et peut durer dans le temps. Les situations sont variées.

La majorité des suivis de 2025 a duré en moyenne entre 1 à 2 mois car il s'agissait essentiellement de renouvellement de droits ou d'ouverture de droits. Le délai est aussi influencé par les délais de traitement des dossiers. Il y a tout de même des suivis qui peuvent durer plus d'un mois.

D) L'activité de l'infirmière

La file active de l'infirmière est de 40 personnes dont 34 nouveaux patients. Il y a eu 76 consultations. 58 ont été programmées et 14 sans rendez-vous.

Il est à noter que 10 patients ne se sont pas présentés à la consultation.

- **Problématiques repérées**

Nous pouvons remarquer qu'une grande partie des patients présente une addiction (tabac, alcool, drogue). S'ils n'ont pas de suivi nous pouvons les orienter vers le CSAPA.

20% des patients sont atteints de troubles psychologiques mais la plupart refuse d'être suivi. Certains ont pu être orientés vers le CMP de Fécamp ou les urgences du CHI de Fécamp.

Nous avons eu des difficultés en fin d'année à orienter des patients vers les partenaires du CSAPA de Fécamp et du centre médico psychologique adulte de Fécamp. Ces deux centres ont fait l'objet d'une pénurie médicale ne permettant pas de répondre à la demande. La prise en charge de nouveaux patients a été arrêtée.

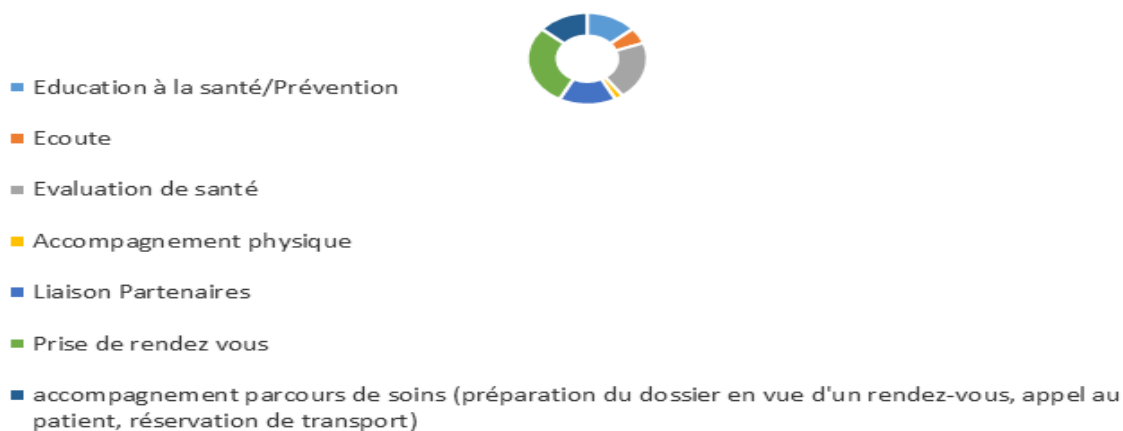
Sur la totalité des patients, la majorité est en rupture des soins de plus d'un an. Elle s'explique notamment par le manque de médecins généralistes sur le secteur et/ou par le manque de couverture sociale complète.

Les difficultés de compréhension sont importantes dans la prise en charge. Il nous faut veiller à ce que le patient ait compris les démarches, les soins à mettre en place.

Il est à noter la grande difficulté actuelle pour trouver un médecin traitant sur le secteur de Fécamp. Cette problématique d'accès aux soins est également valable pour la plupart des spécialistes (ophtalmologistes, dentistes, etc.).

- **Méthodes d'interventions**

Méthodes d'Intervention

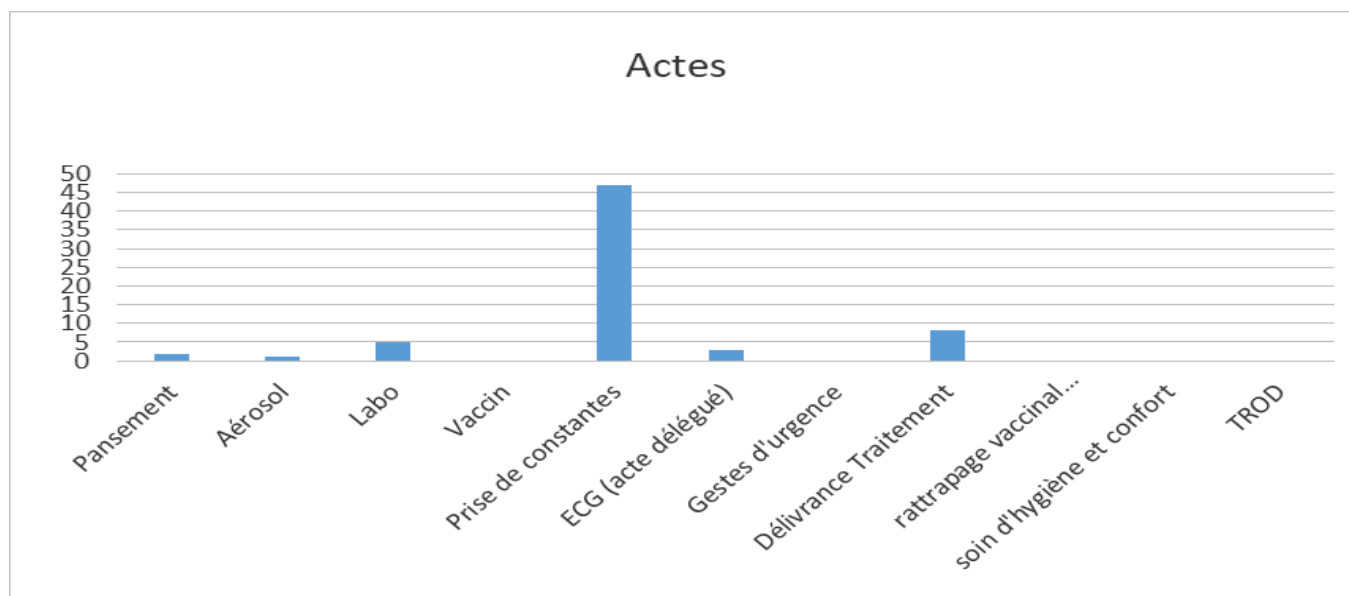


L'évaluation de santé est réalisée à chaque première consultation et peut être renouvelée si besoin.

L'éducation à la santé, la prévention et l'écoute sont des méthodes d'interventions très importantes dans la prise en charge globale des patients.

Les prises de rendez-vous ont été demandées, majoritairement pour des examens radiologiques, des consultations dentaires et gynécologiques.

- Actes infirmiers réalisés sur PM**



Afin d'établir un bilan de santé, la prise des constantes est proposée systématiquement à la première consultation ainsi que les tests HGT et peut être renouvelés si besoin.

Les prises de sang sont réalisées sur ordonnance du médecin de la PASS et les médecins extérieurs chez les patients non bénéficiaires d'une couverture sociale complète.

Les délivrances de traitements se font à la pharmacie de l'hôpital par le biais de l'infirmière ou directement au patient sur ordonnance du médecin de la PASS, des médecins généralistes ou spécialistes chez les patients sans couverture sociale et/ou complémentaire complète.

Les traitements peuvent aussi être délivrés par le biais des pharmacies de ville avec lesquelles nous avons pu établir une convention.

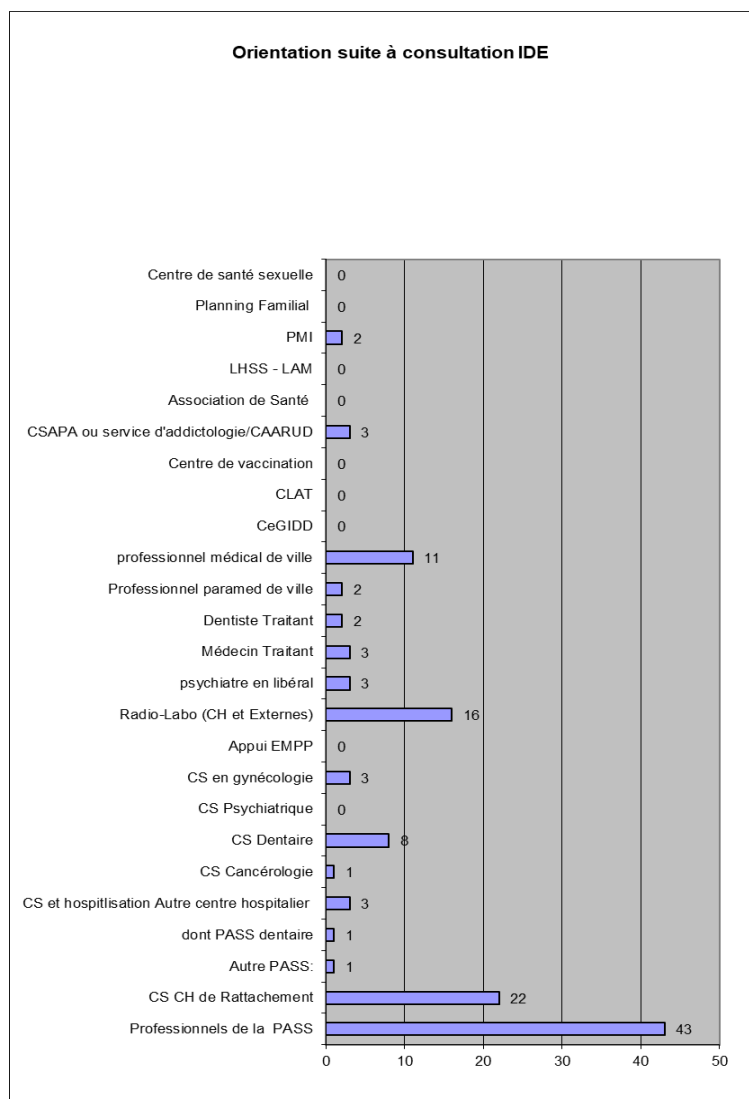
- **Coordination en interne ou en externe à la PASS**

Pour les patients qui ont une couverture sociale complète mais qui doivent consulter un médecin, nous essayons de les réorienter vers les médecins généralistes de ville ou vers le médi-caux bus.

L'infirmière contacte le médecin de la PASS afin d'organiser un RDV.

Nous organisons des rendez-vous auprès des spécialistes qui exercent sur l'hôpital.

La mobilité est souvent un frein à la prise en charge des patients.



E) L'activité médicale

La file active médicale est de 7 patients mais il y a eu au total 10 consultations médicales.

Toutes les consultations ont été effectuées sur le site de l'hôpital.

Les différentes pathologies repérées sont les pathologies cardio-vasculaires, respiratoires, les pathologies rhumatologiques et traumatiques, les addictions et les problèmes dentaires.

Des demandes existent également pour des personnes avec un traitement régulier ne pouvant faire de renouvellement.

Des personnes ont pu être orientées vers la pharmacie de l'hôpital pour la délivrance de ces traitements en attendant le rétablissement de leur situation.

Les suivis ont duré moins de 3 mois ; la régularisation des droits a permis aux patients de retourner dans le droit commun.

5- DIFFICULTES RENCONTREES

L'activité de la PASS ne répond pas aux objectifs fixés par l'ARS. Nous pouvons relever plusieurs axes d'amélioration à apporter au fonctionnement de notre service pour développer notre activité et parvenir à atteindre le public concerné. Les échanges de pratique avec les autres PASS du territoire nous permet de pointer certaines actions à mettre en place.:

A) Mobilisation du patient

Il arrive que nous rencontrons un patient pour lequel des démarches et des RDV sont programmés auxquels le patient ne se rend pas. Nous pouvons avoir des RDV non honorés, des ruptures de suivis.

Cela peut avoir pour conséquence une non prise en charge par les spécialistes.

Pour une consultation non honorée et non prévenue à deux reprises par exemple, le médecin se réserve le droit de ne plus prendre en charge le patient.

B) Mobilité du patient

- Consultations sur les permanences extérieures :

Nous effectuons des permanences sur le territoire, cependant certaines personnes ne pouvant pas se déplacer, n'ont pas accès à notre service.

- Consultations plateau technique :

Nous rencontrons des patients nécessitant une prise en charge spécifique. Bien souvent les lieux de rendez-vous proposés ne sont pas situés sur le territoire de notre permanence.

Ne pouvant accompagner physiquement notre patient, il doit par ses propres moyens se rendre aux consultations données. Ce qui peut mettre en échec la prise en charge, du fait que le patient ne se présente pas au rendez-vous.

C) Ancrage des permanences sur les territoires

Pour l'année 2025, nous avons rencontré peu de patients sur nos lieux de permanences.

- Maison de quartier du Ramponneau : 4 consultations
- Centre de santé de Cany-Barville : 23 consultations
- France Services de Terre-de-Caux : 1 consultation
- France Services de Goderville : 2 consultations

Il est nécessaire de pouvoir déterminer les freins dans les prises en charge que rencontrent les travailleurs sociaux. Pour cela, la coordination a choisi de faire une évaluation des difficultés sur trois niveaux :

- le premier niveau détermine les difficultés liées au public (compréhension) et personnes étrangères

- le deuxième est en rapport avec les difficultés administratives rencontrées en interne et en externe.

Cette évaluation est ensuite notée en fonction du degré de difficulté.

Une majorité de personnes rencontre des difficultés à faire les démarches seules, et certaines ont aussi des difficultés qui sont liées à la compréhension et à l'expression. Elles nécessitent la mise en place d'un travail d'accompagnement social, qui peut durer dans le temps.

Il faut régulièrement accompagner les personnes dans leurs démarches, et/ou les guider. D'autres situations peuvent s'avérer plus difficiles, et parfois même nous pouvons parler de blocage. Les démarches vont être beaucoup plus longues à mettre en place.

Les dispositifs en place ne sont pas toujours bien connus, ni bien compris par les usagers. La complexité de certains dossiers ne favorise pas l'autonomie des personnes qui peuvent déjà être en difficulté. Depuis le nouveau dispositif CSS (Complémentaire Santé Solidaire), la CPAM demande comme seul justificatif le dernier avis d'imposition. Cela permet de faciliter les démarches. Les autres difficultés rencontrées sont celles en lien avec les problèmes administratifs internes et externes, cela regroupe les difficultés d'instruction de dossiers auprès des différentes administrations (CPAM, ENIM, MSA, CAF, MDPH, ...). Les délais sont parfois plus ou moins longs, et les échanges peuvent s'avérer plus ou moins compliqués en fonction des interlocuteurs.

6- OBJECTIFS ET PROJETS

A) La PASS au sein du CHI

Nous constatons une méconnaissance du dispositif au sein de l'établissement. Nous pourrions cibler plus de patients en situation précaire.

Notre bureau n'est pas repéré en interne. Nous sommes maintenant localisés aux consultations externes. La signalétique est à rectifier au sein de l'établissement car les patients peinent à nous trouver ainsi que les professionnels de l'hôpital. Nous devons développer l'identification de notre unité au sein de l'établissement.

De même, si nous possédons une boîte mail de réception au nom de la PASS, nous ne pouvons pas envoyer de courrier avec cette boîte. Les mails transmis sont au nom propre des professionnelles. Cela impacte l'identification de notre service auprès des partenaires. Par exemple, les changements d'assistantes sociales ont fait perdre des contacts car de nombreuses relations se créent entre personnes physiques au sein du réseau.

Enfin la traçabilité sur le DPI est à clarifier car la PASS a 2 UF ce qui ne facilite pas les transmissions. Un travail est prévu en collaboration avec les services des admissions et la référente Sillage. Cela facilitera aussi le recueil de données.

B) Réévaluer les permanences sur le territoire.

Afin de couvrir tout notre périmètre d'action, il nous faut poursuivre et développer nos permanences extérieures. Nous avons l'objectif de nous déplacer sur le canton de Criquetot l'Esneval et Valmont.

La PASS a développé le « aller vers » en créant des permanences sur les communes. Par expérience, nous remarquons que certains lieux ne sont pas adéquats. Nous devons donc réévaluer nos permanences qui sont difficilement identifiées sur le territoire malgré les actions de communication. La mise en place de nouvelles conventions avec les CMS ou les associations accueillant un public vulnérable est à étudier (SAMU social, 115, CMS....).

C) Visites à domicile et accompagnements physiques

Nous faisons face à des ruptures de parcours et à de nombreux rendez-vous non honorés. Nous perdons de vue ce public qui aurait besoin d'un accompagnement vers le soin.

Afin de prendre en charge les patients ne pouvant pas se mobiliser sur les permanences extérieures, nous aimerions pouvoir développer « l'aller vers » en réalisant des visites à domicile. Il en est de même concernant l'accompagnement physique du patient aux consultations de spécialistes. Si nous prenons la PASS dentaire, celle-ci se situe au Havre et les personnes accueillies ne savent/peuvent pas s'y rendre. Au regard des nombreux désistements prévenus ou non, nous commençons à avoir des difficultés à obtenir des rendez-vous.

Bien évidemment, ces visites à domicile et accompagnements physiques doivent rester exceptionnels et selon l'évaluation médico-sociale de la situation.

D) Présentation de la PASS chez certaines associations ou partenaires

Nous avons mis en place des ateliers santé et découverte de la PASS dans un centre de formation sur Fécamp.

Nous aimerions nous ouvrir à d'autres partenaires. Ainsi, nous souhaitons aller rejoindre les personnes sur les lieux qu'elles connaissent. Nous allons ainsi créer un jeu support pour animer des interventions sociales d'intérêt collectif pour amorcer le contact dans les locaux de notre réseau. Nous avons l'idée de développer un cadre accueillant tel que l'organisation de « cafés-rencontre ».

Nous souhaiterions participer au forum « La caravane des solidarités » sur le secteur de Goderville.

E) Collaboration avec les médecins de ville

Le suivi des patients sur la PASS reste provisoire.

Etablir une collaboration avec des médecins généralistes du secteur de Fécamp serait bénéfique pour la continuité des soins des patients.

En 2025, nous avons pu faire le relai avec le médi-caux bus sur le secteur de Cany-Barville et Yport.

Nous aimerions les rencontrer afin de faire le suivi des patients.

F) Partenariat avec le centre des impôts

Il est nécessaire d'avoir les avis d'imposition pour la mise en place de la couverture complémentaire de santé (CSS).

Beaucoup de personnes adressées à la PASS de Fécamp ne sont pas en capacité de les fournir (déclarations non faites, perte du document...).

Pour cela, nous aimerions avoir une collaboration avec le Trésor public du secteur afin de faciliter les démarches administratives.

G) Les formations :

Il est important d'effectuer une veille sociale afin d'actualiser ses connaissances et développer ainsi ses compétences. Nous projetons les formations suivantes :

- Droit des étrangers en webinaire
- Formations ARS sur la ville de Caen : Médiation en santé, santé des femmes

Nous participons aux webinaires proposés par les partenaires afin de nourrir nos pratiques ainsi qu'aux groupes d'échange de pratique organisés par la coordinatrice régionale des PASS Normandie

7- BUDGET 2025

La PASS est financée par l'Agence Régionale de Santé, via le fond d'intervention régional (FIR). Son budget annuel est de 78568.02 €. (Cf. Annexe 6).

8- CONCLUSION

L'année 2025 a été dans la continuité de 2024. La file active reste stable.

Pour l'ensemble de l'équipe, les missions générales sont de concourir à l'accès aux droits et aux soins des personnes, de protéger les personnes en danger ainsi que les personnes vulnérables.

Assurer des actions de coordinations, de médiations, d'informations et de formations individuelles et collectives.

Le travail en réseau est essentiel, il nous permet d'apporter et de recevoir des appuis spécifiques dans le champ médico-social, de participer au développement et à la visibilité de la PASS. Nous menons des actions de communication sur ses missions et objectifs en interne de l'établissement et auprès des partenaires extérieurs.

Nous essayons quotidiennement de mettre en place de nouveaux outils et une nouvelle organisation afin d'améliorer notre fonctionnement.

Les besoins sur le territoire sont identifiés mais nous rencontrons des difficultés à faire venir le patient en permanence. Nous ressentons le besoin de pouvoir aller vers ce public précaire pour créer le lien et les amener au soin. L'aller-vers est donc notre priorité.

Annexe 1 : Gestion des absences



Agenda partagé entre l'assistante sociale et l'IDE = permet une prise de relais en cas d'absence « *imprévue* »

Annexe 2 : Bon de prise en charge PASS



BON DE PRISE EN CHARGE – SOINS EXTERNES PASS

A présenter impérativement aux bureaux des admissions dès votre arrivée

**Permanence d'Accès
aux Soins de Santé**

**Infirmière
06 47 33 07 83**

**Assistante Sociale
02 35 10 28 33**

pass.fecamp@ch-fecamp.fr

**Facture à envoyer
au service
Economat :
100 Avenue du
Président François
Mitterrand
76400 FECAMP**

IDENTITE DU PATIENT

NOM :
PRENOM :
DATE DE NAISSANCE :
LIEU DE NAISSANCE :
ADRESSE :

RENDEZ-VOUS LE : À :

SERVICE :

- ☐ CONSULTATION PASS (IDE / MEDECIN / SOCIAL)
☐ PHARMACIE
☐ CONSULTATION MEDICALE SPECIALISTE :
☐ CONSULTATION MEDECIN GENERALISTE :
☐ RADIOLOGIE :
☐ DENTAIRE
☐ AUTRES :

MODALITES DE PRISE EN CHARGE / DEMARCHES EN COURS

- ☐ Absence de droits
☐ Rupture de droits
☐ Demande AME en cours depuis le :
☐ Demande ouverture de droits en cours depuis le :
☐ Absence de complémentaire santé :
☐ Demande de CSS en cours depuis le :
☐ Patient(e) assuré(e) – N° SS :

Cette prise en charge est obligatoire, elle seule vous permettra de bénéficier des conditions décrites sur ce document.

A Fécamp, le

PRESCRIPTEUR (nom, prénom + signature)

Annexe 3 : Grille de repérage des patients



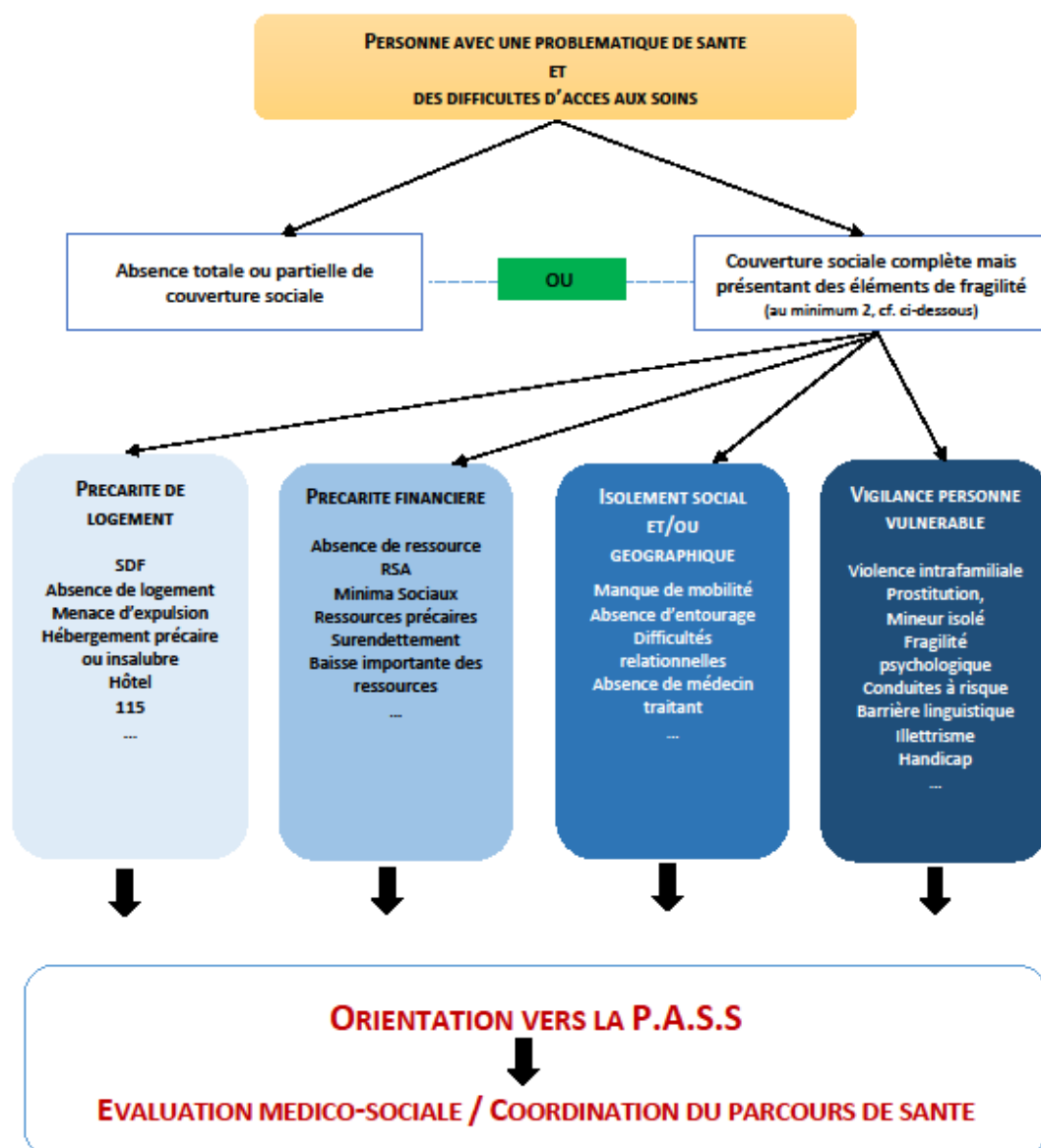
REPERAGE DES PATIENTS REQUERANTS UNE ORIENTATION VERS LA PERMANENCE D'ACCES AUX SOINS DE SANTE (P.A.S.S.)



COORDONNEES

Infirmière : 06 47 33 07 83 / Assistante sociale : 02 35 10 28 33

pass.fecamp@ch-fecamp.fr



Annexe 4 : Flyer PASS Fécamp

A QUI S'ADRESSER ?

SUR RENDEZ-VOUS !

Assistante sociale : 02 35 10 28 33

Infirmière : 06 47 33 07 83

Adresse mail :

pass.fecamp@ch-fecamp.fr

Composition de l'équipe :

- Un médecin
- Une assistante sociale
- Une infirmière



OÙ NOUS RETROUVER ?



Centre Hospitalier Intercommunal du
Pays des Hautes Falaises
(CH de Fécamp)

100 Avenue du Président Mitterrand

76400 Fécamp



La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S)

Vous avez un problème de santé et vous n'avez pas de couverture sociale ?

Une consultation médicale vous est proposée !

 LA SANTE, UN DROIT POUR TOUS !

Une P.A.S.S

Dans le cadre de la loi d'orientation et de la lutte contre les exclusions n°98-657 du 29 juillet 1998, des PASS sont créées. Il en existe aujourd'hui près de 400 à l'échelle nationale dont 27 situées en Normandie. Ce sont des unités médico-sociales dotées d'une équipe pluridisciplinaire.

Sa mission est de proposer un accès aux soins aux personnes en situation de précarité et de les accompagner dans les démarches nécessaires à l'ouverture de leurs droits sociaux par le biais de cinq objectifs :

- L'accueil,
- L'accès aux droits,
- L'accès aux soins
- La prise en charge sociale,
- La prévention.

Leur rôle est essentiel dans le système de soins pour :

- Etre un des observatoires de la santé,
- Garantir à tous un accès à des soins de qualité
- Réduire les inégalités sociales de santé,
- Orienter les patients dans le parcours de soins,
- Eviter les recours inadaptés aux urgences et les hospitalisations inutiles,
- Assurer un lien entre la ville et l'hôpital,
- Proposer des solutions aux situations complexes grâce à l'expertise médico-sociale et ses acteurs.

POUR QUI ?

Vous êtes ... :

- Jeunes
- Familles
- Personnes isolées
- Personnes âgées
- Étrangers en situation irrégulière

POURQUOI ?

Vous rencontrez des difficultés d'accès aux soins et vous n'avez pas de couverture sociale

Vous voulez connaître vos droits :

- Ouverture de droits
- Dossier CSS (Complémentaire Santé Solidaire)

Vous n'avez pas de mutuelle

Vous avez besoin d'un équipement optique, dentaire, auditif et vous n'avez pas les moyens de le financer (sous conditions de ressources)

COMMENT ?

Rencontre avec un médecin au Centre Hospitalier de Fécamp

Possibilité de soins infirmiers

Délivrance d'une prescription médicale jusqu'à régularisation des droits

Possibilité de faire le point sur vos droits et apport d'une aide administrative afin d'ouvrir des droits et d'avoir une complémentaire santé

Proposition de devis pour adhérer à une complémentaire santé

Obtention d'une aide financière exceptionnelle (sous conditions de ressources) dans le cadre de l'accès aux soins

PASS

(Permanence d'Accès aux Soins de Santé)

« La santé, pour tous à tout âge »

Rencontrez une Assistante Sociale et une Infirmière en cas de :



**Difficultés
d'accès
aux
soins**

**Absence
totale ou
partielle de
droits**



**Difficultés
financières,
de logement,
d'isolement
social, ...**

**Besoin d'aide
dans les
démarches**

(Sociale et médicale)



Centre Hospitalier de Fécamp

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

02 35 10 28 33

pass.fecamp@ch-fecamp.fr

Permanences :

Terres-de-Caux, France Services (3^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h),

Cany-Barville, Centre Médical (Tous les mardis de 10h à 12h),

Fécamp, Maison de quartier du Ramponneau (Mardi semaine paire de 14h à 16h)

Goderville, France Services (2^{ème} mercredi du mois de 9h à 12h)



